

Siegfried Chemouny

Objet: TR: TR: COVID 19 - Remboursement des cartes journalières commune

De : Maeder Andrea Karina SBB CFF FFS <andreakarina.maeder@sbb.ch>

Envoyé : lundi, 18 mai 2020 08:55

À : secretariat@adcv.ch

Objet : COVID 19 - Remboursement des cartes journalières commune

Bonjour Madame, Monsieur

Merci beaucoup pour votre demande.

La pandémie de COVID-19 a entraîné d'importantes répercussions sur les transports publics. En collaboration avec l'Office fédéral des transports (OFT), le secteur des transports publics fait tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la desserte de base des transports publics en Suisse. Cependant, la réduction de l'offre et la recommandation du Conseil fédéral de n'utiliser les transports publics qu'en cas d'absolue nécessité ont entraîné une baisse massive de la demande de plus de 80% par rapport à l'exploitation normale. En conséquence, les entreprises de transports publics enregistrent des pertes de revenus d'environ 17 millions de francs par jour, soit environ 500 millions de francs par mois. Dans le même temps, les coûts sont restés pratiquement inchangés suite à la garantie de la desserte de base.

Compte tenu de la charge financière déjà élevée, la branche a fait preuve de discernement et opté pour une solution de souplesse commerciale favorable aux clients et financièrement viable pour les entreprises de transport: les clients ayant acheté des billets simples seront ainsi entièrement remboursés d'ici à la fin du mois d'avril. Dans le cas des abonnements annuels et mensuels, la branche a décidé d'accorder aux clients des dédommagements atteignant un total de plus de 100 millions de francs suisses.

En ce qui concerne les cartes journalières Commune, nous pouvons vous proposer le remboursement des sets de cartes journalières récemment commandés et encore complets (c'est-à-dire comportant encore 365 cartes journalières). Le remboursement de cartes journalières isolées ou de mois isolés d'un set, de même qu'une prolongation ou un échange, ne sont pas possibles, également pour des raisons administratives. En achetant des cartes journalières, chaque commune accepte les droits et obligations qui en résultent. Cela signifie que si une commune génère des revenus supplémentaires grâce à la vente de cartes journalières, aucun de ces revenus ne doit être reversé au secteur des transports publics. En contrepartie, la commune doit supporter elle-même toute perte de recettes.

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension vis-à-vis de la situation des transports publics. Nous faisons tout notre possible pour nous préparer dès maintenant à un retour à la normale de l'exploitation à l'issue de la crise, afin de pouvoir bientôt fournir le service habituel apprécié par nos clients.

Meilleures salutations

Andrea Maeder
Responsable carte journalière commune

Schweizerische Bundesbahnen SBB
Personenverkehr, Fernverkehr, Preis- und Ertragsmanagement
Wylersstrasse 123/125, 3000 Bern 65
andreakarina.maeder@sbb.ch / www.sbb.ch
Arbeitstage: Montag und Dienstag